

COMMUNE DE GUMBRECHTSHOFFEN

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 20 mars 2014

Sous la présidence de M. Fernand FEIG, Maire,

Etaient présents : BAUER Caroline, BERGER Jean-Marie, DUCLOS Liliane, FELDEN Jean-Luc, FROEHLICH Jacques, ERTZINGER Pierre, CRONIMUS Georges, GOETZ Jean-Marc, HOHL Jacky, RUDLOFF Jean-Louis, MULLER Charles, WEISSGERBER Pierre, KLEIN Sylvie,

Absents excusés : SCHILDKNECHT Jean-Michel, HOHL Jacky,

Objet : Ordre du jour

- Budget Primitif 2014;
- Vote des taux ;
- Subventions 2014 ;
- Cotisations aux associations des maires ;
- Divers.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Point 1: BUDGET PRIMITIF POUR 2014 – Budget général

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance et discuté le budget primitif de l'exercice 2014, chapitre par chapitre, et avoir consigné le résultat des votes dans la colonne prévue à cet effet :

1°) Arrête le budget primitif pour 2014 en recettes et en dépenses :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Op. exercice	Restes à réaliser	Résultats reportés	Cumul section
Dépenses	870 125,00			870 125,00
Recettes	870 125,00		266 042,12	1 104 062,12
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Dépenses	316 900,00	33 013,00		349 913,00
Recettes	322 214,03	25 000,00	2 698,97	349 913,00

L'assemblée délibérante a décidé de voter le présent budget avec reprise des résultats

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement, aucune opération d'investissement n'étant individualisée ; l'ordonnateur est autorisé à procéder à des virements d'article à article. Le conseil n'a spécialisé aucun article de subvention
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

2°) Vote en vue d'assurer l'équilibre entre les recettes et les dépenses un produit de 352 000 € euros au titre des contributions directes;

3°) Il décide en outre pour l'exercice 2014 la reconduction du principe d'automatisme des traitements pour le personnel communal ainsi que de l'indemnité forfaitaire du Maire et des adjoints. Les suppléments accordés au personnel à temps complet seront également accordés au personnel à temps non complet, titulaire ou non.

Délibération adoptée à l'unanimité, moins une abstention.

Point 2: TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2014

Le conseil municipal, décide à l'unanimité de maintenir les taux des contributions directes comme suit :

- taxe d'habitation	19.90 %
- taxe sur les propriétés bâties	16.96 %
- taxe sur les propriétés non bâties	106.68 %

Point 3: SUBVENTIONS 2014

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :
DECIDE de fixer le montant des subventions 2014 comme suit :

Bénéficiaires	Subventions
Ecole primaire classe Eau	945,00
Ecole primaire	390,00
Ecole maternelle	220,00
Groupement Action Sociale	1 500,00
TOTAL	3 055,00

Point 4: COTISATIONS AUX ASSOCIATIONS DES MAIRES 2014

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,
DECIDE de cotiser aux associations de maires suivantes :

- Association des maires des communes forestières ;
- Association des maires du Canton ;
- Association des maires du Bas-Rhin ;

Les versements des cotisations seront imputés sur l'article 6281.

Délibération adoptée à l'unanimité

FEIG Fernand	ERTZINGER Pierre	BAUER Caroline	DUCLOS Liliane	FELDEN Jean-Luc
BERGER Jean-Marie	FROEHLICH Jacques	MULLER Charles	GOETZ Jean-Marc	HOHL Jacky Excusé
CRONIMUS Georges	WEISSGERBER Pierre	RUDLOFF Jean-Louis	KLEIN Sylvie	SCHILDKNECHT Jean-Michel Excusé

